



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. Non-titulaire ne veut pas dire sans droits. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les non-titulaires.

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Les non-titulaires de l'Éducation nationale sont encore plus mal payés que les titulaires. Grâce à la lutte menée par la FSU, le gouvernement a enfin engagé un processus de revalorisation du point d'indice. Mais pour la FSU, c'est insuffisant. La revalorisation générale par l'augmentation du traitement indiciaire est une urgence qui doit s'accompagner de la mise en place d'une grille nationale que la FSU revendique.

VOS DROITS

Les non-titulaires ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire mais, grâce à l'action de la FSU, ils et elles ont des droits à faire valoir. Dans les CCP, les représentant·es FSU des personnels agissent au quotidien pour défendre vos droits : préparation des concours, accès au CDI, amélioration de la grille salariale, indemnités, congés santé, contrat, indemnisation chômage, retraite...

VOTRE TITULARISATION

Pour la FSU, la lutte contre la précarité est un combat permanent. Nous revendiquons un plan massif de titularisation rapide de toutes et tous les contractuel·les qui le souhaitent, prenant en compte toute l'expérience professionnelle antérieure et selon des modalités concertées. Un tel plan doit être corrélé à l'arrêt du recours facilité à des contractuel·les pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Classes surchargées, injonctions contradictoires, réformes qui se succèdent au mépris de l'intérêt des élèves et des conditions de travail des personnels... Nos métiers sont bien malmenés et la situation des non-titulaires est difficile. Mais une FSU forte permet de faire respecter les droits et de combattre les dérives managériales, de les dénoncer et de s'en protéger. Notre expertise est reconnue de toutes et tous !

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



DANS LES ACADÉMIES

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

À Paris, les élu-es FSU veillent à ce que les droits des contractuel-les soient respectés :

remboursement des frais de transport, prise en compte des heures de minoration de services en cas d'affectations sur 3 établissements, information aux prestations d'action sociale, obtention du CPF, défense en cas de non renouvellement injustifié, respect du suivi pédagogique prévu par l'Académie...

VOTRE SALAIRE

À Paris, les élu-es et militant-es de la FSU ont pesé pour que la grille de recrutement et celle des salaires, qui fixe les indices initiaux de recrutement permettent au final, à chacun de bénéficier d'un gain financier significatif.

C'est un premier pas qui nécessite des suites :

- une grille de salaire nationale pour mettre fin aux disparités entre académies,
- la prise en compte de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification dès le recrutement,
- l'automatisme de la réévaluation régulière des rémunérations, y compris pour les CDD,
- le versement des indemnités de vacances au prorata du temps travaillé.

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Quand je siège en CCP, j'interviens en tant qu'enseignante non titulaire. Quand le cas d'un-e collègue est abordé en commission, je peux le conseiller et le défendre car je suis du même métier et vis la même situation professionnelle. Je peux expliquer les difficultés qu'éprouve le ou la collègue qui a déposé un recours et être entendue.

Bénédicte Clémencin
Contractuelle en lettres classiques

ÉLUE EN CCP elle témoigne



Tout non-titulaire peut être amené un jour à devoir défendre son dossier administratif : licenciement, maladie, harcèlement, blâme... Je suis rassuré que mes droits soient défendus par la FSU, lors des CCP. Élu FSU, j'accompagne des collègues et j'ai déjà pu intervenir pour faire modifier des avis de non renouvellement en mettant l'administration face à ses manquements.

Imène Ben Ameur
Contractuelle en Lycée professionnel

